

Avec nous, vous pensez  
plus loin: **ADI**  
et **MDI**!

**agrisano**

## ADI/MDI – Assurance capital en cas de décès et d'invalidité

Bien souvent, les répercussions en cas de maladie ou d'accident sont sous-estimées ou occultées. Tout le monde ne dispose pas d'une prévoyance accident ou maladie suffisante, en particulier les personnes sans emploi. **Pensez dès aujourd'hui à l'avenir**, réfléchissez aux répercussions et comblez toutes les lacunes en matière d'assurance.

Les assurances de capitaux **ADI et MDI** s'adressent en particulier aux personnes qui ne peuvent pas cotiser aux assurances professionnelles de base obligatoires comme la LAA ou la LPP. Elles couvrent une partie des répercussions économiques en cas de décès ou d'invalidité résultant d'un accident ou d'une maladie, et sont **spécialement adaptées aux enfants et aux jeunes**.

### Une couverture en cas de problème!

- ▶ L'assurance **ADI** vous prémunit des difficultés financières en cas de décès ou d'invalidité **résultant d'un accident**. En cas de problème, l'assurance ADI vous verse un **capital** dont vous fixez vous-même le montant!
- ▶ **MDI** vous prémunit des difficultés financières en cas de décès ou d'invalidité **résultant d'une maladie**. En cas de problème, l'assurance MDI vous verse un **capital** dont vous fixez vous-même le montant!

### Exemple de prime pour enfants

#### ADI

Capital-décès	CHF	10 000.00
Capital-invalidité	CHF	100 000.00
<b>Prime par mois</b>	<b>CHF</b>	<b>2.50</b>

#### MDI

Capital-décès	CHF	10 000.00
Capital-invalidité	CHF	100 000.00
<b>Prime par mois</b>	<b>CHF</b>	<b>4.30</b>

Vos avantages en un coup d'oeil

## Ce qu'il faut encore savoir:

### ADI

Support juridique : Solida Assurances SA, Lausanne

#### Etendue de couverture

Dans l'assurance ADI sont assurés des capitaux couvrant les conséquences économiques du décès ou de l'invalidité par accident.

#### Adhésion

Les admissions sont possibles sans examen de santé, jusqu'à l'âge de 65 ans.

#### Prestations

L'étendue des prestations dépend du capital assuré. Les dispositions suivantes sont d'importance:

- Dans les cas d'invalidité (degrés d'inv. de min. 26%), la prétention augmente en fonction de l'échelle des membres jusqu'à un facteur maximum de 3,5 fois (progression) jusqu'à l'âge de 65 ans.
- Si les deux conjoints sont victimes d'un même accident et laissent des enfants mineurs, le capital décès versé est doublé.
- La faute grave n'induit pas de réduction de prestation.
- De l'assurance exclus sont le suicide ou les atteintes à la santé que l'assuré a portées intentionnellement ou dans un état d'incapacité totale ou partielle de discernement à son propre corps.

### MDI

Support juridique : Helsana Ass. complémentaires SA, Zurich

#### Etendue de couverture

Dans l'assurance MDI sont assurés des capitaux couvrant les conséquences économiques du décès ou de l'invalidité par maladie.

#### Adhésion

Les adhésions sont possibles avec un questionnaire de santé jusqu'à l'âge de 55 ans.

#### Prestations

Le montant des prestations dépend du capital assuré. Les prescriptions suivantes sont d'importance:

- En cas d'invalidité, le degré d'invalidité fixé par les autorités d'application de l'AI, est déterminant. Pour une invalidité de 70% et plus, le droit au capital est entier. En dessous d'un taux AI de 40%, il n'y a pas de droit.
- Lors d'incapacité de gains d'enfants et d'adolescents, on évaluera dans quelle mesure la personne lésée pourra ou pas exercer une activité lucrative.

Cette plaquette présente de manière simplifiée les prestations et les conditions d'octroi des prestations. Les dispositions des conditions générales d'assurance sont déterminantes.

## Planifiez votre avenir avec nous : prévoyant et flexible!

Pour une assurance globale des risques de décès et d'invalidité, de maladie, d'accident et de prévoyance vieillesse, nous recommandons les assurances risque et d'épargne d'Agrisano Prevos. Demandez conseil à votre agence de conseil en assurance!



**agrisano** 

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tél. +41 (0)56 461 71 11 | Fax +41 (0)56 461 71 07  
info@agrisano.ch | www.agrisano.ch

**Votre service de conseil en assurance**